

LA PROCHAINE ÉTUDE SUR LA PROSTITUTION EN RÉGION BRUXELLOISE

DE **M. EMMANUEL DE BOCK**

À **MME CÉLINE FREMAULT**, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la présidente.- La parole est à M. De Bock.

M. Emmanuel De Bock (FDF).- Mme Simonis, ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a annoncé son intention de réaliser une étude en Région wallonne et en Région bruxelloise sur le phénomène de la prostitution. Un appel d'offres sera lancé en vue de sa réalisation.

La Communauté française est compétente en la matière, mais la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune le sont également. Notre déclaration de politique générale plaide pour une approche intégrée, en Région bruxelloise, reposant sur les données de l'observatoire et les études passées.

Comment réagissez-vous à l'annonce unilatérale de Mme Simonis ? Avez-vous été consultée sur le sujet ? Une telle étude sera-t-elle concurrente de la collecte de données inscrite dans notre déclaration de politique générale ? Sera-t-elle financée ou cofinancée par la Région bruxelloise ?

Partagez-vous les objectifs de Mme Simonis, qui évoque une éradication à terme de la prostitution ? Sur ce dernier point, un problème se pose, car notre champ de compétences se limite à la Santé et la ministre y aborde un volet davantage pénal et répressif qui n'est pas de son ressort.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- J'ai appris, comme vous, que Mme Simonis avait l'intention de faire réaliser une étude sur la problématique de la prostitution. C'est, je pense, une bonne idée, tant pour Bruxelles que pour la Wallonie. Dans ce type de problématique, qui touche essentiellement à l'humain, il est toujours important de disposer de chiffres fiables pour mieux appréhender la question dans son ensemble.

Nous n'avons plus opéré d'étude précise à ce sujet en Région bruxelloise depuis la législature 2004-2009, à l'initiative du ministre Pascal Smet. En Commission communautaire commune, nous nous demandons d'ailleurs s'il y a lieu d'actualiser cette étude.

Mon cabinet a donc pris contact ce matin avec celui de Mme Simonis pour articuler ces deux volontés d'études. Il serait évidemment peu pertinent, en termes de recherche, mais aussi en termes budgétaires, d'envisager des études parallèles. Je peux dès lors vous annoncer que la Commission communautaire française sera associée au comité de pilotage en charge de cette étude. La première réunion dans ce cadre se tiendra en janvier 2015.

Le financement de cette étude fera l'objet de discussions lors de cette première réunion. Je pense cependant que si la Commission communautaire française est appelée à prendre ses responsabilités dans le cadre de cette étude - ce que je souhaite -, il est évident qu'elle devra s'en donner les moyens. Je ne peux vous en dire davantage à ce stade.

Quant aux déclarations d'intention de la ministre Simonis sur la question de la prostitution en termes juridiques, elles ne relèvent pas de nos compétences. Cet aspect d'ordre pénal est débattu dans d'autres assemblées. Ce qui m'importe, c'est de nous engager sur la base de nos compétences : l'Action sociale et la Santé. Obtenir des chiffres précis nous permettra d'appréhender au mieux le phénomène de la prostitution, ainsi que son évolution. Nous devons envisager la manière dont

nous allons soutenir les associations de terrain qui sont en lien avec la prostitution à Bruxelles.

Mme la présidente.- La parole est à M. De Bock.

M. Emmanuel De Bock (FDF).- Je remercie la ministre pour cette réponse rassurante. Si ma question a permis de savoir qu'il existe une approche intégrée entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française, c'est une très bonne chose. J'avais, je vous l'avoue, un peu peur de nous voir entrer dans une démarche concurrente, où chacun payerait ses petites études. Cela aurait été regrettable.

Par ailleurs, des études ont déjà été menées. Certaines sont sans doute un peu anciennes, mais les acteurs de terrain collectent eux-mêmes toute une série de données. Ils sont les mieux placés pour cela. Dès lors, si de l'argent devait être investi dans une étude, il serait utile d'associer les acteurs de terrain à cette enquête, qui concerne une large partie de notre population, masculine comme féminine, notamment sur le plan sanitaire.

INTERPELLATIONS (SUITE)

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la suite des interpellations.

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

DE **MME FATOUMATA SIDIBÉ**

À **MME CÉLINE FREMAULT**, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- Les violences à l'égard des femmes sont l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues dans le monde, quel que soit le groupe socio-économique, religieux ou culturel.

C'est un phénomène de Santé publique et, chaque année, le 25 novembre, qui est la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, est l'occasion de faire le point sur les avancées, mais également les reculs, en la matière. C'est aussi l'occasion pour le monde associatif de se mobiliser pour cette cause.

En Belgique, différentes mesures ont été prises contre le phénomène. Il existe plusieurs plans d'action nationaux de lutte contre la violence entre partenaires (PAN). Le premier d'entre eux, le Plan d'action national contre la violence à l'égard des femmes, a été élaboré en 2001. Toutes les actions menées dans le cadre de la lutte contre la violence faite aux femmes étaient enfin coordonnées et établies en concertation avec les différents niveaux de pouvoir. Trois autres PAN ont suivi et ont donné lieu à une définition des violences entre partenaires. Le quatrième d'entre eux, le Plan d'action national de lutte contre la violence entre partenaires et d'autres formes de violences intrafamiliales 2010-2014, prévoit un champ d'action élargi à d'autres formes de violences : les mariages forcés, les violences liées à l'honneur et les mutilations génitales féminines.

La mise en place d'une ligne d'écoute téléphonique professionnelle le 25 novembre 2009, la création de structures d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement psychologique et juridique, les campagnes de sensibilisation, les formations des policiers et des intervenants de première ligne, l'enregistrement plus efficace des plaintes et le travail mené sans relâche par les associations de terrain sont autant de mesures positives.

Aujourd'hui, nous pouvons être fiers ! Les dispositions prises en Belgique ont reçu une reconnaissance internationale. Le quatrième Plan d'action national de lutte contre la violence entre partenaires et intrafamiliale, coordonné par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), était l'un des 25 favoris pour le Future Policy Award. Nous félicitons tous ceux qui ont pris part à l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre des 122 mesures qui le composent. La nomination pour ce prix, décerné aux politiques qui créent des conditions de vie meilleures, génère une fierté profitable. Et nous en avons grand besoin.

Cependant, nous avons encore des raisons de rougir de honte : quelque 300.000 femmes ont été victimes de violences au cours des douze derniers mois, selon les chiffres de l'enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. Nous devons maintenir et atteindre l'objectif zéro : zéro victime, et zéro raison de rougir de honte.

Nous avons encore du travail pour garantir la justice, la sécurité et l'intégrité des femmes et des filles. Il est nécessaire d'évaluer nos pratiques et nos politiques, et de procéder avec objectivité, intransigeance et détermination.

Les avancées réalisées par les PAN précédents constituent un socle fondamental que viennent prolonger tous les projets ultérieurs. Chaque PAN est structuré selon plusieurs objectifs incontournables : sensibilisation, formation, prévention, protection, prise en charge des victimes et des auteurs et, enfin, mise en œuvre d'une politique criminelle efficace. Au sein de cette même structure, les mesures devraient être analysées, évaluées et mises à jour de manière continue et adaptée.

L'IEFH aurait réalisé un nouveau projet de PAN, après consultation des ONG et acteurs de terrains. Quand sera-t-il proposé au gouvernement ? Peut-on en connaître les orientations et les nouveautés qu'il apporte ?

En matière d'hébergement des victimes, qui doivent souvent être reçues dans l'urgence, nous sommes confrontés à une pénurie de places d'accueil. Début 2014, un nouveau refuge secret pour femmes maltraitées a été créé en Région bruxelloise. D'autres initiatives sont-elles envisagées ? Vos compétences en matière d'Action sociale et de Logement sont autant d'avantages en ce domaine.

En Wallonie et à Bruxelles, l'asbl Praxis s'est spécialisée dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales. Chaque année, selon les informations relevées lors du débat budgétaire, un montant de 7.500 euros lui est octroyé. Mesure-t-on la fréquentation de l'asbl et son impact ? Comment allez-vous améliorer sa visibilité et augmenter sa publicité ?

Durant les cinq années précédentes, il y a eu énormément d'études, d'analyses, de colloques et de conférences sur le mariage forcé. En 2013, une étude de l'ULB a mis en évidence que moins de 1% des mariages bruxellois seraient des mariages forcés.

Évidemment, on peut se demander si ce chiffre est bien représentatif de la réalité. En effet, en l'absence de ligne téléphonique dédiée à cette problématique, il est difficile de la mesurer. A fortiori, la ligne d'écoute téléphonique 0800-300.30 dédiée aux violences conjugales récolte très peu de plaintes concernant des mariages forcés.

Quel est le bilan de la ligne téléphonique dédiée aux victimes de mariages forcés, lancée le 3 juillet 2013 et coordonnée par le Réseau mariage et migration ?

Des pistes sont-elles envisagées concernant l'hébergement des victimes potentielles ? Jusqu'à présent, peu d'études ont été réalisées à cet égard.

À Bruxelles, en matière de prévention, l'année 2013 a vu l'implantation du projet d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Un protocole d'accord relatif à l'EVRAS a été adopté le 20 juin 2013 entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française, dans le but de créer les synergies nécessaires à la mise en œuvre rapide d'une généralisation de modules d'animation EVRAS à l'ensemble des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Commission communautaire française est la seule institution qui finance l'enseignement de l'EVRAS au sein des écoles en Région bruxelloise. Où en sont ces actions ? Qui les dispense ? Les centres de planning familial disposent-ils tous de l'EVRAS ? Comment la qualité des formateurs est-elle évaluée ? À quel moment de la scolarité l'EVRAS intervient-elle ? À quelle fréquence ? En quoi consistent les animations ?

Lors des débats budgétaires, vous avez annoncé qu'un montant de 300.000 euros permettrait de financer 6.165 heures d'animation par année. L'an dernier, la priorité avait été donnée aux écoles techniques et professionnelles.

Concernant les mutilations génitales féminines, les chiffres publiés en juin 2012 sont interpellants, puisque le nombre de femmes concernées a doublé, pour atteindre 13.000 femmes excisées et 4.000 enfants risquant de subir pareil traitement. En juin 2012, le Réseau des stratégies concertées de lutttes contre les mutilations génitales féminines a lancé une recherche-action qui a notamment permis de soulever quelques questions.

(Remarques de Mme Céline Fremault, ministre)

Tout d'abord, la protection des filles et la prévention nécessitent une chaîne d'information sans rupture, de la naissance à la majorité. Or, en Belgique, il n'existerait pas de dossier informatisé unique qui suit l'enfant. Des filles risquant l'excision sont ainsi perdues de vue.

Ensuite, un flou juridique entoure la durée de l'accompagnement d'une famille à risque. Lorsqu'un cas est traité par les services de l'Aide à la jeunesse, avec intervention du Parquet, il est classé. Le risque est donc temporairement écarté, mais pour combien de temps ? Le monde professionnel n'est pas mandaté pour effectuer un suivi à long terme des familles jugées à risque. Il faut donc voir avec le secteur de l'Aide à la jeunesse quel suivi pourrait être mis en place et par qui.

Un dernier point concerne l'accompagnement des filles excisées ayant moins de quatorze ans, dont les besoins sont différents des femmes et des jeunes femmes. Les centres ne leur offrent actuellement que peu de suivi spécifique, voire aucun suivi du tout.

Comment comptez-vous soutenir le secteur associatif pour lutter contre le phénomène des mutilations génitales féminines ? Comment allez-vous travailler sur ces trois thématiques ?

Vous avez annoncé que vous rencontreriez prochainement le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS) au sujet de sa demande de subventionnement. Il en a vraiment besoin, au regard des conditions dans lesquelles il travaille depuis vingt ans.

Enfin, les chiffres concernant les viols sont alarmants : quelque 100 viols par jour, dont 10% seulement font l'objet d'une plainte. Dans le PAN précédent, il manquait un volet important sur le viol. Le PAN 2014-2018 a été annoncé par votre prédécesseur comme intégrant la lutte contre les violences sexuelles, qu'elles soient intra- ou extrafamiliales.

Il serait donc prochainement complété par des objectifs et des actions précises de lutte contre le viol, concertés avec le secteur. Confirmez-vous cela ? Pourriez-vous nous faire part des actions planifiées ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe FDF)

Mme Michèle Carthé, première vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel.

Mme la présidente. - La parole est à M. El Ktibi.

M. Ahmed El Ktibi (PS). - Je remercie Mme Sidibé pour son interpellation. Elle nous permettra de réagir à un phénomène qui demandera encore beaucoup d'efforts avant d'être éradiqué.

Je me rappelle une époque pas si lointaine où, vous-même membre de cette Assemblée, vous interpelliez le ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille de l'époque, M. Kir, sur les violences de genre et l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS).

M. Kir m'avait suggéré, en ma qualité d'échevin de l'Égalité des chances, de lancer, dans le cadre de la Quinzaine des femmes de la Ville de Bruxelles, une action consistant, pour les hommes, à porter une jupe en solidarité avec les femmes victimes de violences conjugales. Tout bien réfléchi, nombre d'hommes sensibles à la problématique, dont votre serviteur, préfèrent le petit ruban blanc de la solidarité à la jupe. Je suis heureux que vous soyez en charge d'une politique qui vous tient à cœur et que vous aviez suivie de près depuis les bancs du parlement.

Comme vous le savez, l'une des grandes difficultés rencontrées par les victimes de violences conjugales consiste à sortir de la spirale. La victime se trouve dans une situation de dépendance, notamment financière, ou, brisée psychiquement, elle est soumise à son conjoint violent et reste au domicile conjugal. Nous touchons là l'un des volets les plus sensibles de ce phénomène. À l'époque, je participais au groupe d'avis sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Je me souviens d'une femme qui, après avoir porté plainte à douze reprises, avait fini assassinée par son ex-conjoint, à Jette.

Les forces de l'ordre ne sont pas toujours préparées, ni formées pour gérer ce type de situation. En mars dernier, il avait été question, à l'échelon fédéral, d'une étude évaluant les risques de récidive. Son objectif était de créer une « boîte à outils » pour la police, les magistrats et les secouristes, qui permette de prendre rapidement les meilleures décisions et les mesures les plus efficaces.

Cette boîte à outils contiendrait, notamment, un instrument d'évaluation rapide pour dépister la violence conjugale sur la base de quelques questions simples ; une brève check-list pour évaluer correctement le risque de nouvelles violences conjugales et prendre les mesures nécessaires ; des directives pour accueillir et aborder des auteurs et des victimes ; le suivi électronique de la situation et la tenue à jour des informations.

Madame la ministre, êtes-vous au courant de ce test ? A-t-il été poursuivi par le gouvernement fédéral actuel ? Le cas échéant, à quel stade en est-il, à quelles conclusions a-t-il permis d'aboutir et la Commission communautaire française collabore-t-elle à ce projet ?

Dans le cas contraire et à ce stade, une collaboration avec les forces de police bruxelloises destinée à sensibiliser et/ou à former les agents de police est-elle envisagée par la seule Commission communautaire française, ou la Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle partie prenante ?

Comme l'a signalé tout à l'heure Mme Sidibé, les centres d'accueil et d'hébergement jouent un rôle primordial. Les femmes victimes de violence prennent en effet des coups à deux reprises : d'abord lorsqu'elles sont battues par leur conjoint ; ensuite, lorsqu'elles décident de fuir en abandonnant tout derrière elles, elles tombent dans le dénuement et la pauvreté.

Nous aurons bientôt l'occasion de découvrir les chiffres spécifiques de la pauvreté chez les femmes bruxelloises, puisque le rapport de l'Observatoire de la Santé et du Social qui y est consacré paraîtra ce mois-ci. Je présume que nous aurons l'occasion d'en débattre prochainement.

En ce qui concerne le fléau des mutilations génitales, nous savons qu'il s'agit d'un problème lié aux traditions présentes dans des zones géographiques assez précisément déterminées. Le groupe socialiste rejoint les remarques formulées par Mme Sidibé. L'accord de majorité prévoit la poursuite de missions à l'étranger afin de créer des liens entre les associations et les pays concernés. Ces échanges ont-ils déjà lieu ? Qu'impliquent-ils concrètement pour les partenaires bruxellois de la Commission communautaire française et pour les organisations à l'étranger ? Quelles sont les organisations contactées ? Où la collaboration avec celles-ci en est-elle ? Comment leur efficacité sera-t-elle évaluée ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

Mme la présidente. - La parole est à Mme Ozdemir.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH). - La Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre nous rappelle que certaines statistiques alarmantes subsistent encore en Belgique, et en Europe de manière générale.

Le 5 mars dernier, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) publiait une enquête conséquente sur la violence à l'égard des femmes. Pour l'établissement de ce rapport, 42.000 femmes âgées de 18 à 74 ans furent interrogées au sein de l'Union européenne, dont 1.500 par État membre, à propos de violences physiques, sexuelles, psychologiques ou domestiques.

Quatre ans plus tôt, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) avait publié une étude sur les expériences des femmes et des hommes en matière de violences psychologiques, physiques et sexuelles. Malgré une différence de méthodologie entre les deux études, le rapport de la FRA confirme quelques tendances similaires. Ainsi, une femme sur trois en Europe, mais aussi en Belgique, est victime de violences physiques et sexuelles, peu importe l'auteur. Concernant les violences entre partenaires depuis l'âge de quinze ans, une femme sur quatre en Belgique est victime de violences physiques ou sexuelles au sein du couple.

À ce propos, je rejoins les questions de Mme Sidibé au sujet des animations d'EVRAS au sein des écoles bruxelloises. L'éducation à un jeune âge est une méthode indispensable pour prévenir les futures violences conjugales.

Sept viols sont commis chaque jour en Belgique. C'est énorme, même si selon les statistiques de la FRA, les victimes en Belgique sont amenées à aborder davantage les faits avec des tiers ou à en parler à leur médecin que la moyenne européenne. Que comptez-vous faire pour favoriser le témoignage des victimes ? Qu'en est-il de la mise en place d'un numéro vert gratuit ?

On a recensé en 2012 quelque 2.518 plaintes pour violences conjugales physiques, 12 plaintes pour violences conjugales sexuelles et 1.106 plaintes pour violences conjugales

psychiques en Région de Bruxelles-Capitale. Pouvez-vous partager les chiffres de l'année 2013 et, si possible, nous indiquer la tendance de l'année 2014 en la matière ?

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).- Ce débat cadre particulièrement avec les feux de l'actualité, puisqu'il y a deux jours, au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ma collègue Hélène Ryckmans a adressé une interpellation à ce sujet à Mme Isabelle Simonis, ministre en charge de l'Égalité des chances.

La violence contre les femmes constitue une problématique très large : violences intraconjugales et extraconjugales, violences de toutes natures, etc. À ce titre, ce sujet touche de nombreuses compétences.

De nombreuses initiatives ont été prises au sein des différents cénacles. Par exemple, en 2011, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française avaient établi un Plan global pour l'égalité des chances, initié notamment par Mme Tillieux. Un bilan peut-il déjà être tiré de cette expérience ? Comment la Commission communautaire française s'est-elle intégrée dans ce plan ?

En janvier dernier, Mme Laanan, alors ministre de la Santé à la Fédération Wallonie-Bruxelles, avait reçu un rapport des mains du Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce rapport recommandait notamment le soutien des réseaux et associations qui travaillent sur cette question. Cette recommandation a-t-elle connu des suites, en concertation avec la Commission communautaire française ?

Au niveau international, la Belgique est active également, puisqu'elle dispose d'un Plan d'action national de lutte contre la violence entre partenaires (PAN). Quelle est la contribution de la Commission communautaire française dans ce cadre ?

L'année dernière, à l'initiative d'une parlementaire à la Fédération Wallonie-Bruxelles, et à la suite d'une demande du délégué général aux droits de l'enfant, un travail très important avait été mené autour de l'hypersexualisation, considérée comme une violence morale, notamment à l'égard des petites filles.

En 2003, Mme Nicole Maréchal, qui avait dans ses compétences ministérielles la santé en Fédération Wallonie-Bruxelles, avait fait procéder à une étude qui démontrait que trop peu de cours d'éducation sexuelle étaient dispensés dans les écoles techniques et professionnelles en comparaison avec l'enseignement général. En la matière également, il convient sans doute de prendre des initiatives.

La Belgique dispose d'un arsenal juridique contre les violences, d'acteurs compétents dans les associations qui doivent sans doute être renforcées, et de leviers pour la sensibilisation.

Il faut aujourd'hui travailler de manière transversale, en englobant l'Enseignement et les secteurs de la Petite enfance, de l'Aide à la jeunesse, de l'Audiovisuel et de la publicité. Une action concertée est nécessaire.

J'espère que jamais, on ne vivra en Belgique un meurtre comme celui de cette jeune femme de 23 ans, Tugce

Albayrak, tuée en Allemagne pour avoir aidé deux jeunes filles harcelées dans un restaurant.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Votre question touche à un thème auquel j'ai toujours été particulièrement sensible. Dans cette enceinte, beaucoup d'entre vous ont accompagné le dépôt de résolutions, de travaux, d'organisations de colloques entre 2004 et 2014.

Pas plus tard que mardi, j'ai visité dans la plus grande discrétion le Centre d'accueil des femmes victimes de violences conjugales, dont l'adresse est secrète à Bruxelles. J'ai rencontré l'ensemble des équipes et des mamans qui venaient d'arriver avec leurs enfants. J'ai passé plus de deux heures avec ces personnes pour discuter de cette thématique et faire le point sur la situation.

Certains d'entre vous ont évoqué diverses initiatives. Je ne dispose pas de l'ensemble des suivis, mais je vais vous expliquer le canevas actuel et la manière dont je conçois les choses pour mettre l'année 2015 à profit en termes d'articulation de cette politique.

Vous l'avez relevé, la lutte contre la violence (dans toute sa diversité) faite aux femmes est inscrite dans la déclaration de politique générale. J'ai l'intention de tout mettre en œuvre pour mener à bien cette politique, tant les enjeux sont importants.

Les chiffres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sont affolants : une femme sur trois a été victime de violences conjugales une fois dans sa vie. Entre 100 et 140 millions de jeunes filles et de femmes ont subi des mutilations génitales. 70 millions de filles ont été mariées avant leurs 18 ans souvent contre leur gré et 7% risquent d'être victimes d'un viol dans leur vie.

Certes, la violence physique reste plus marquante, mais, comme vous l'avez tous souligné, les violences verbales et psychologiques ne doivent pas être sous-estimées. C'est la raison pour laquelle, avec nos partenaires de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons lancé une campagne commune contre toutes les formes de violences verbales. Cette campagne qui a débuté le 25 novembre a pour slogan : « Il y a des injures qui cognent comme des coups de poing ». L'objectif est de mettre en exergue cette violence qui fait tout aussi mal. Il y a donc une urgence à poursuivre les actions initiées et à tout mettre en œuvre pour que cessent ces violences.

Un nouveau Plan d'action national 2015-2019 de lutte contre la violence basée sur le genre est en cours d'élaboration. Dans ce cadre, les gouvernements francophones sont invités à produire un Plan commun en tenant compte de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique du 11 mai 2011, appelée aussi Convention d'Istanbul.

C'est pour cela que les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de la Commission communautaire française ont décidé d'agir ensemble. Ils vont très prochainement proposer un Plan d'action quinquennal concerté, pour mettre en œuvre une politique cohérente de lutte contre les violences. Il n'y a pas encore d'accord formel entre les gouvernements, mais je peux déjà vous exposer les contours du futur plan, qui sera basé sur six axes.

Le premier concernera la lutte contre les violences entre partenaires. Plusieurs objectifs seront à remplir dans ce cadre, comme mettre en place et soutenir des actions de type

préventif visant le public de 15 ans à 25 ans. Je pense notamment aux animations EVRAS dans les écoles. J'ai d'ailleurs demandé à la plate-forme EVRAS de faire de la lutte contre les violences entre les partenaires un axe fort de ses animations en 2015.

Un autre objectif sera d'augmenter la qualité et la capacité d'accueil des victimes de violences conjugales et de renforcer les refuges secrets pour les femmes, en collaboration avec les autres Régions. Je soutiendrai et renforcerai aussi les initiatives œuvrant à la reconstruction physique et psychologique des femmes victimes de violences. C'est un axe primordial.

Le deuxième grand axe du plan est la lutte contre les mariages forcés. Dans ce cadre, nous continuerons à soutenir le Réseau mariage et migration. Ce réseau de réflexion et d'action, subventionné par la Commission communautaire française, lutte contre toutes les formes de mariage forcé, précoce, arrangé, coutumier ou autre, pouvant priver des hommes et des femmes de la liberté de choisir leur partenaire.

Face à ce constat, une quinzaine d'associations bruxelloises, aux profils aussi riches que variés, ont décidé de se mobiliser et de mutualiser leurs forces et leur expérience autour de cette problématique. Je prendrai le temps, début 2015, de rencontrer le réseau pour faire avec lui un bilan de son action et voir où mettre l'accent pour faire face aux problématiques émergentes.

Le troisième axe du plan est la lutte contre les violences au nom de l'honneur. Nous avons en notre possession très peu d'éléments à ce sujet. L'idée serait de lancer une grande recherche francophone sur cette question, pour mettre en œuvre des actions avant la fin 2019 : disposer de chiffres et identifier ce que cela recouvre et qui est concerné.

Le quatrième axe du plan, c'est la lutte contre les mutilations génitales féminines. La mise à jour effectuée par le GAMS, qui a actualisé les données de 2008 sur la prévalence des mutilations génitales féminines en Belgique, montre un doublement de l'effectif dans les deux catégories « très probablement excisées » et « à risque ».

Nous poursuivons notre travail avec l'asbl Intact et nous sommes en contact avec l'asbl GAMS en vue d'un partenariat pour les années futures. Nous envisagerons certainement un travail de terrain avec les centres de planning familial. Si Intact est subsidiée, il faudra faire de même avec le GAMS et voir comment ces deux associations collaborent entre elles.

Le cinquième axe, c'est la lutte contre les viols. Il y a un vrai travail à faire sur le plan de l'aménagement de l'espace public. Il est toutefois évident que cela ne relève pas que de mon domaine de compétences. Cet aspect devra être abordé dans le nouveau plan.

En matière de lutte contre les différentes formes de harcèlement, qui comprend notamment la sensibilisation dans le domaine du travail, nous voudrions soutenir un certain nombre de projets au niveau de la Commission communautaire française. Ils concernent le harcèlement en tant que tel. Il faudrait voir s'il y a moyen de mettre en place au sein de la plate-forme une section spécifique dédiée à cette thématique.

Je souhaite ouvrir une nouvelle maison d'accueil pour les victimes de violences conjugales dans le courant de cette législature. En 2015, nous envisagerons les partenariats possibles pour commencer ce chantier. J'ai demandé à l'administration de se mettre à la recherche d'un partenaire pour monter ce projet, qui est assez fastidieux. Il faudra en effet acheter une maison et prévoir une série de dispositifs autour de l'achat et du fonctionnement de cette maison.

La maison d'accueil actuelle comptait 24 places à l'origine, auxquelles se sont rajoutées 10 places en 2013. Elle est déjà saturée et doit refuser des demandes. Il est d'ailleurs assez interpellant de constater qu'il existe une liste d'attente pour une maison d'accueil qui est un refuge secret.

La troisième question portait sur l'asbl Praxis, qui continue à être soutenue en Action sociale pour les activités qu'elle mène à Bruxelles. Elle articule une grande partie de ses activités autour de trois axes :

- la responsabilisation des auteurs de violences ;
- l'organisation d'actions d'information et de formation ;
- la participation à un travail de réseau incluant les victimes, les services de police et judiciaires, ainsi que les services psycho-médico-sociaux.

En 2013, 42 volontaires ont été suivis par l'antenne bruxelloise de Praxis. À ce stade, aucun soutien supplémentaire n'a été décidé pour la publicité de l'asbl. Toutefois, mon équipe compte rencontrer ses responsables, afin d'évaluer leur projet et d'envisager l'avenir. Ont-ils, par exemple, des demandes complémentaires pour tel ou tel public cible ?

Le bilan de la ligne téléphonique destinée aux victimes de mariages forcés est assez positif. Nous attendons encore les chiffres pour 2014 mais, en six mois de fonctionnement en 2013, la ligne d'écoute a permis de traiter 25 situations liées aux mariages forcés.

En ce qui concerne l'hébergement des victimes en situation d'urgence, l'asbl propose des solutions en utilisant les ressources de la personne en difficulté et celles des professionnels engagés dans son suivi. Pour le moyen terme, les services d'hébergement, qui sont membres du réseau, donnent la priorité aux personnes, déjà accompagnées, qui ont trouvé une solution à court terme et qui demeurent évidemment demandeuses d'un accompagnement plus large.

L'EVRAS sera une priorité claire pour 2015. Elle devra comporter un axe fort centré sur la violence entre partenaires et sur sa prévention, qui est évidemment essentielle. Il faut également rappeler l'objectif de l'EVRAS : apporter à tous les élèves une information pertinente et adaptée aux réalités de l'école et à ses publics, pour qu'ils soient en mesure de trouver dans, autour et à l'extérieur de l'établissement scolaire, les personnes relais ou les institutions qui pourront les accompagner dans leurs recherches et questionnements relatifs à la vie relationnelle, sexuelle et affective. Cet aspect concerne les relations sexuelles, la contraception et la grossesse.

Comme je l'ai dit, le budget est aujourd'hui de 300.000 euros, ce qui correspond à un potentiel de 6.165 heures d'animations. Puisque nous avons une enveloppe budgétaire restreinte, la priorité sera donnée aux écoles techniques et professionnelles, parce que ces filières dispensent des cours de sciences assez pauvres. Leurs élèves y ont moins l'occasion de s'exprimer en toute confiance sur la sexualité et la vie affective.

Puisque nous en avons parlé en commission du Budget, vous savez que nous avons projeté une évaluation des projets au début de 2015. Pour le futur appel à projets, il est prévu un bilan avec l'ensemble des acteurs. L'objectif est de continuer à soutenir les projets EVRAS en augmentant la qualité des formations dispensées dans les écoles.

Nous avons également contacté l'asbl Touche pas à ma pote, afin d'intégrer, dès 2015, une animation destinée à d'autres publics cibles, avec un focus particulier sur certaines violences, en particulier verbales.

À propos des mutilations génitales, je vous ai déjà répondu en partie en relevant la collaboration avec l'asbl Intact et notre volonté de préparer un partenariat avec le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS). Un vrai travail doit être mené sur cette question et il sera effectué également avec les centres de planning familial, notamment pour l'aspect relatif aux jeunes filles excisées. Tous les partenaires doivent réaliser un important travail de sensibilisation.

Vu la diversité de vos questions sur cette thématique, et étant donné qu'elles concernent souvent la coordination entre acteurs institutionnels, je terminerai mon intervention par le point qui suit.

*Mme Julie de Grootte, présidente,
reprend place au fauteuil présidentiel*

Je voudrais encore dire un mot sur la Plate-forme de coordination régionale en matière de violence entre partenaires. Créée en 2006 en Région de Bruxelles-Capitale, elle réunissait des experts, des acteurs de terrain issus de différents secteurs, la police, la justice, les secteurs social, médical et paramédical, soit tous les acteurs actifs dans cette thématique. Elle avait d'ailleurs édité un guide extrêmement utile reprenant toutes les adresses et services en la matière.

Elle était utile pour lancer des projets et surtout pour mettre en place des collaborations intersectorielles ou interdisciplinaires que vous avez évoquées notamment en matière de Logement. Malheureusement aujourd'hui, elle n'est plus convoquée. Depuis deux ou trois ans, elle peine à trouver sa place. J'ai parlé hier de ce sujet avec le ministre-président de la Région, M. Vervoort, et avec la secrétaire d'État en charge de l'Égalité des chances, Mme Debaets, afin de relancer la plate-forme le plus rapidement possible au début de l'année 2015, parce que les acteurs sont aussi demandeurs et parce qu'il faut être attentifs au suivi apporté au monde judiciaire (avec sa circulaire tolérance zéro) et à la police. D'aucuns ont d'ailleurs évoqué le questionnaire-type.

Je souhaiterais qu'on relance cette plate-forme, qu'on réunisse les acteurs et qu'on ait des contacts privilégiés en la matière à Bruxelles avec le Parquet. Je demanderai que la membre du Collège de la Commission communautaire française en charge de la Santé soit associée. Je voudrais que cette plate-forme soit la plus large possible et qu'on regarde aussi comment on peut faire évoluer le travail des uns et des autres dans le cadre du Plan d'action national.

La plate-forme permettra en tout cas, lorsqu'elle sera relancée en 2015, d'avoir cette vision transversale nécessaire entre institutions et acteurs et de pouvoir faire le lien constant entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'État fédéral autour de ces thématiques.

Je ne suis pas l'unique ministre responsable de cette problématique des violences faites aux femmes. Beaucoup de questions comme celles sur le secteur de l'Aide à la jeunesse relèvent d'autres compétences et pourraient être abordées dans le cadre de la plate-forme. C'est une matière très dispersée sur le plan des compétences. Elle a aussi des réalités différentes sur le plan institutionnel.

Pour Bruxelles, il faut relancer la plate-forme, dresser un bilan, avancer sur la question de la nouvelle maison d'accueil et finaliser avec les gouvernements francophones le Plan intrafrancophone. Pour le reste, mon cabinet accueillera avec enthousiasme toutes les nouvelles initiatives.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- Je ne doute pas de votre volonté sincère de faire avancer ce dossier. Le Plan d'action 2014-2018 est très ambitieux et nous nous en réjouissons. Cela étant, nous nous demandons si les plans précédents ont déjà été évalués. Bien que la Belgique ait été primée par rapport à ses actions, il importe d'évaluer régulièrement ces plans.

Je salue l'ouverture prochaine d'une nouvelle maison d'accueil, même si celle-ci sera vite saturée une fois ses portes ouvertes. En tant que ministre du Logement, je pense que vous aurez du pain sur la planche en la matière.

S'agissant des mariages forcés, le bilan concernant la ligne téléphonique est déjà favorable. En effet, de nombreux cas ont été traités en 2013 et 2014, avec un hébergement adapté en fonction du réseau des personnes concernées.

Concernant le Plan d'action national qui va intégrer les directives de la Convention d'Istanbul, celui-ci n'est pas encore ratifié par la Belgique. C'est donc un dossier qu'il nous faudra suivre attentivement.

Au sujet de l'importante asbl Praxis, il serait intéressant de rendre ses actions plus visibles. Nous nous réjouissons d'ailleurs de la relance de la coordination violence conjugale, en suspens jusqu'alors.

Par ailleurs, concernant le harcèlement et les violences psychologiques qui se rencontrent même en rue, la vidéo réalisée par Sofie Peeters a permis d'ébranler les consciences. Une loi a d'ailleurs été votée dans ce sens et nous comptons sur vous pour mettre en pratique toutes les mesures que cela implique au niveau de la Région.

Enfin, par rapport aux violences faites aux femmes, la question de la situation des femmes victimes de violences dans le cadre du regroupement familial se pose fréquemment. Celles-ci rencontrent d'importantes difficultés au quotidien et notre groupe se fait le relais du groupe Épouses sang papiers en résistance et nous incite à tenir compte de ce public doublement discriminé.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

VOTE RÉSERVÉ

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 17 MARS 1994 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE PORTANT CRÉATION DE L'INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DÉPOSÉE PAR M. MICHEL COLSON, MME CATHERINE MOUREAUX ET M. HAMZA FASSI-FIHRI

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif de la proposition de décret modifiant le décret du 17 mars 1994 de la Commission communautaire française portant création de l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle, déposée par M. Michel Colson, Mme Catherine Moureaux et M. Hamza Fassi-Fihri [doc. 10 (2014-2015) n° 1].

Il est procédé au vote.

- 48 membres ont pris part au vote.

48 ont répondu oui.